



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 084-218401024-20260605-2026_D_69-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Séance du 05 JUIN 2026

Date de la convocation
26/05/2026

Date d'affichage
26/05/2026

Objet de la délibération

Approbation avenant n°2 à la convention n°84038 concernant l'organisation déléguée de service du RTS exploités en régie par la Commune de Roussillon et le Conseil Régional PACA

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à 15h45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BERNARD, M. ICARD donne pouvoir à Mme BONNELLY, M. CHOMETTE.

Madame le Maire expose que le conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur a envoyé à la commune un avenant N° 2 à la convention des services de transport scolaires exploités en régie. Cet avenant concerne une dérogation à l'article 7 et une modification de l'article 11.2.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

N° 69/26

-APPROUVE par 14 POUR, avenant N° 2 (ci-joint) à la convention N° 84038 concernant l'organisation déléguée de services de transport scolaires exploités en régie ;

-DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer ledit avenant n°2 à la convention n°84038.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Marie BERNARD

